

aucune charge, les OEuvres catholiques, et surtout les OEuvres d'hommes, trouvent dans l'Apostolat de la Prière, Ligne du Cœur de Jésus, l'Assemblée engage de nouveau toutes les OEuvres qui n'y sont pas encore enrôlées à y chercher, sous l'étendard du divin Cœur de Jésus, un accroissement de zèle pour la prière, d'énergie dans l'action, et de charité dans l'union des âmes."

Assurément, ce vœu, exprimé plusieurs fois déjà par les généreux chrétiens des Congrès, et renouvelé dernièrement par l'Assemblée de Fribourg, semble de nature à exciter en faveur de notre OEuvre le zèle de tous les catholiques : mais—nos lecteurs le savent—une voix bien plus autorisée encore, la voix du Père commun vient de donner de nouveau, dans le même sens, une impulsion encore plus forte. En effet, par le Bref adressé le 14 novembre au Directeur général de l'Apostolat de la Prière, le Souverain Pontife félicite vivement Notre OEuvre de ce qu'elle a déjà fait contre la Ligue satanique des franc-maçons, et la convie à redoubler d'ardeur dans cette campagne contre les irréconciliables ennemis de Dieu et de son Église.

Or, ce n'est pas seulement la prière, c'est aussi l'action que recommande Léon XIII à nos Associés. Mais, évidemment, dans cette action énergique, ce sont les hommes, ce sont les Zélateurs du sacré Cœur de Jésus qui doivent tenir le premier rang.

Comme exemple de ce que peut faire l'Apostolat quand on l'établit sérieusement parmi les hommes, nous allons rappeler brièvement son organisation spéciale au Canada et les fruits qu'il a commencé à y produire.

I.—*Comment on établit dans les paroisses du Canada et des Etats-Unis la Ligue du sacré Cœur pour les hommes.*

La Ligue du Cœur de Jésus parmi les hommes est une branche spéciale de l'Apostolat de la Prière. Il faut par conséquent, si l'on veut en faire partie, remplir toutes les conditions requises pour l'affiliation à cette grande OEuvre.

Or, ces conditions sont :

- 1o D'avoir un Diplôme d'affiliation à l'Apostolat de la Prière, Ligue du Cœur de Jésus ;
- 2o D'inscrire les noms des membres sur un registre spécial gardé dans la paroisse ;